

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 19 octobre 2009 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, président,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président,
- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Henri FRANÇOIS, maire de Saudron,
- M. Jean-François MUEL, maire de Ligny en Barrois,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. René MARTIN, Association Archéologie et Sciences naturelles,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Pierre FORBES, ANDRA,
- M. Michel BABEL, ASN,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Laetitia COLON, CLIS,
- Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Bertrand PANCHER, député de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH et Bertrand OLLIVIER, conseillers généraux de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jean-François FONTAINE, maire de Gillaumé,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- Mme Corinne FRANÇOIS, CDR 55.

Etaient représentés :

- M. Jean-Luc DEBOURDEAU, MEDEF.

M. CANOVA indique qu'il a été désigné à la présidence du CLIS par arrêté conjoint des présidents des conseils généraux de la Meuse et de la Haute-Marne en date du 28/09/09. Il rappelle qu'il est lui-même conseiller général, vice-président en charge des transports, et maire d'Ancerville. C'est à ce titre d'élu local proche du terrain qu'il a accepté cette désignation, estimant que c'est un devoir de s'investir dans ce dossier complexe, et sachant qu'il pouvait compter sur le soutien du conseil d'administration et d'un vice-président « aguerri ».

M. FLEURY précise qu'il assiste pour la première fois à une réunion du CA dans le cadre du CLIS nouvelle formule, et qu'il regrette le temps perdu avec la nomination de M. BATAILLE à la présidence, tandis que l'ANDRA continue d'avancer. Il exprime donc sa satisfaction de voir à la tête du CLIS un élu local.

1) Approbation du PV du CA du 8 juin 2009

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 juin 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Commission « communication »

M. FERNBACH présente le projet de Lettre du Clis n°8 préparé par la commission « communication », qui comprendra un éditorial de M. CANOVA, la présentation des premiers travaux des commissions, un résumé du rapport n° 3 de la Commission Nationale d'Evaluation, ainsi qu'un questionnaire pour évaluer les attentes du public en terme d'information et un bulletin d'abonnement pouvant être retournés sous enveloppe T.

Sur ce point, il fait part de la proposition de la commission de réduire la zone de diffusion toutes boîtes à la zone de transposition élargie (soit en Meuse les cantons d'Ancerville, Gondrecourt le Château, Ligny en Barrois et Montiers sur Saulx, et en Haute-Marne les cantons de Chevillon, Joinville et Poissons), en privilégiant l'abonnement gratuit au-delà de cette zone et la mise à disposition de la Lettre dans les lieux publics à Saint-Dizier et Commercy par exemple. Ceci permettrait d'améliorer le taux de lecture, de diminuer les coûts et d'éditer plus de numéros par an.

M. COUDRY suggère que l'abonnement soit possible au-delà des deux départements, soit via le site internet, soit à partir d'une campagne d'incitation dans la presse régionale.

MM. FLEURY, OLLIVIER et CORRIER estiment que la détermination de la zone de diffusion réduite proposée est arbitraire, l'intérêt pour la question ne diminuant pas nécessairement avec l'éloignement de Bure, et qu'il serait dangereux de restreindre la mise à disposition de l'information, les deux départements dans leur ensemble étant concernés.

Suite à cette discussion, le CA décide de maintenir la diffusion de la Lettre du Clis toutes boîtes sur l'ensemble des deux départements, en incitant les destinataires à s'abonner gratuitement pour recevoir la Lettre nominativement. M. CANOVA demande par ailleurs à la commission « communication » de réfléchir à une campagne par voie de presse afin de faciliter l'abonnement au-delà de la Meuse et de la Haute-Marne.

Concernant le contenu, M. CORRIER souhaite que les réponses apportées par l'ANDRA aux questions de la commission « réversibilité » soient complétées par les commentaires des membres de la commission.

M. FERNBACH souligne le décalage possible entre le texte de la commission « localisation » a moment de la parution de la Lettre et la possible annonce par l'ANDRA d'une nouvelle ZIRA. M. FORBES confirme que l'ANDRA doit remettre au gouvernement une proposition de ZIRA fin octobre et qu'il sera possible de communiquer sur ce point en novembre. MM. COUDRY et DESCHAMPS proposent que cette évolution soit évoquée par une phrase, en précisant que le CLIS communiquera par voie de presse à ce sujet dès que l'information sera disponible.

M. FLEURY s'étonne que l'ANDRA soit en mesure de remettre dès maintenant une proposition de ZIRA. Il se demande si cela n'est pas prématuré et s'interroge sur la disponibilité de l'ensemble des données nécessaires pour déterminer la zone et sur l'absence d'évaluation du travail de l'ANDRA. Après le rappel par MM. BABEL et DESCHAMPS de l'évaluation de la CNE, M. CANOVA indique que la ZIRA est une zone où les recherches complémentaires seront entreprises et qu'il sera nécessaire de faire appel à des experts indépendants pour avoir une analyse critique sur des éléments précis du programme de l'ANDRA. M. FLEURY souhaite que Mlle COLON soit chargée de déterminer ces éléments.

En réponse à MM. CORRIER et FLEURY qui relèvent dans l'article de M. LIEHN sur les rayonnements et leurs effets des points que certains contestent (mortalité après Tchernobyl, effets des faibles doses), M. MUEL rappelle que cet article a été rédigé à la demande de la commission « environnement-santé » afin de présenter de manière accessible une question sensible. Il pense que la commission (à laquelle M. FLEURY demande son inscription) pourrait auditionner des spécialistes ayant un avis divergent sur certains points abordés (par exemple de la CRIIRAD) et en rendre compte dans un prochain numéro de la Lettre. M. CANOVA propose qu'il soit fait mention de ces avis et de leur présentation ultérieure.

Sous réserve des observations et corrections apportées en séance, le projet de Lettre est approuvé par les membres du CA.

3) Elaboration du règlement intérieur

M. CANOVA rappelle que les statuts du CLIS prévoient un règlement intérieur afin de préciser certains aspects du fonctionnement du Comité (déroulement des réunions, procédures de mise en concurrence...). Il souhaite mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de règlement qui sera ensuite soumis au CA puis à l'assemblée générale.

Le CA désigne MM. CORRIER, COUDRY, FLEURY et MUEL pour constituer ce groupe de travail qui se réunira mi-novembre.

4) Analyse des résultats du forage au trias

M. CANOVA propose que le rapport de l'ANDRA sur les résultats du forage du trias (données géothermiques et interprétations) soit transmis dès que possible à M. DROUOT pour analyse critique, en prolongement de la mission qui lui avait été confiée d'étudier le programme de mesures mis en œuvre par l'ANDRA. M. FORBES confirme que le rapport est disponible.

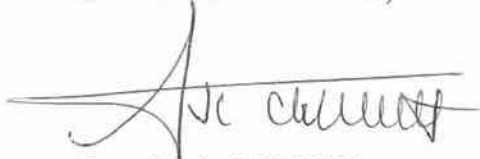
Le CA approuve à l'unanimité cette proposition. Les documents seront adressés à M. DROUOT (ainsi qu'à M. DESCHAMPS), au vu de l'offre de service qu'il aura fait parvenir préalablement au CLIS.

5) Questions diverses

- M. CANOVA fait part des soucis de santé de M. ALLEMEERSCH et de son indisponibilité pour une durée qui pourrait être longue. Après appel à candidature, le CA désigne M. OLLIVIER pour assurer la fonction de trésorier suppléant en son absence. Par ailleurs, à la demande des membres, M. CANOVA adressera un courrier de soutien à M. ALLEMEERSCH.
- M. JAQUET fait le point sur la situation financière du CLIS, indiquant que le CEA n'a pas versé la subvention 2008 (relance récente de la part de la Direction Générale Energie et Climat), que les dispositions sont prises pour que le GIP Objectif Meuse reverse au CLIS le reliquat de crédits et les intérêts financiers issus du placement de ces crédits, et qu'enfin la DGEC va adresser prochainement un avenant à la convention Etat/CLIS (permettant le versement des subventions 2009) pour signature par le nouveau Président.
- Suite aux observations de MM. FERNBACH et OLLIVIER, M. JAQUET précise que les déplacements du CLIS (à Marcoule, Cadarache, La Hague et Soulaines pour cette année) font l'objet de comptes-rendus rédigés par Mlle COLON qui seront, après observations éventuelles des participants, mis en ligne sur le site internet du CLIS et intégrés dans un prochain numéro de la Lettre.
- Mlle COLON indique qu'à l'occasion de la dernière réunion du Groupe permanent « matières et déchets radioactifs » mis en place par l'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCLI), certains membres de ce groupe donnent à entendre que le CLIS l'aurait chargé de prendre à son compte les réflexions sur le thème de la réversibilité, ce qui n'est pas le cas. MM. CORRIER et COUDRY ne pouvant se rendre à l'Assemblée générale de l'ANCLI (n'ayant d'ailleurs pas reçu de convocation), le CA missionne M. JAQUET pour les représenter et demander une clarification au Président de l'ANCLI sur les problèmes rencontrés.

A Bure, le 21/12/09

Le Président du Comité,



Jean-Louis CANOVA

Le Vice-Président du Comité,



Robert FERNBACH